

et d'ammoniaque (à 5 gr.) dans 15 gr. d'eau et 10 gr. d'alcool. On a encore préconisé les inhalations de *teinture d'iode*, d'eau de Cologne, de *térébenthine*, d'alcool camphré, d'acide acétique, de chloroforme mentholé à 1 p. 10, d'ichthyol en solution à 1 p. 200 dans un mélange d'alcool et d'éther. Sternberg, de Vienne, a remis en honneur la *diète sèche* (suppression des potages; réduction des boissons à 2 verres à bordeaux d'eau rougie par jour et un verre d'eau le soir), qui permettrait d'enrayer le coryza en 24 ou 48 heures. Les inhalations de *vapeurs chaudes d'eau oxygénée* à 12 vol. auraient aussi la propriété d'arrêter le coryza à son début; quand l'obstruction du nez l'exige, on les fait précéder d'un badigeonnage de la muqueuse avec la solution d'adrénaline au 1 p. 1000. Enfin on recourt souvent à l'*insufflation de poudres antiseptiques* de formules très variées où s'allie presque toujours, dans un véhicule comme le bismuth (salicylate ou sous-nitrate) ou la lactose, une petite proportion de chlorhydrate de cocaïne (2 p. 100) ou de stovaine, à des antiseptiques tels que le salol, l'acide borique, le camphre, ou l'orthoforme.

Les autres agents thérapeutiques n'ont qu'un rôle symptomatique. La cocaïne, soit en poudre composée (prisee), soit en pommade ou en solution (à 1 p. 100) pulvérisée dans les fosses nasales rétablit rapidement la perméabilité nasale par rétraction de la pituitaire mais expose au *cocainisme chronique*, aussi lui préférera-t-on le menthol soit en pulvérisations (solution au 1/30 dans l'huile de vaseline) dans les narines (avec un instrument spécial), soit en inhalations (XXX gouttes de solution alcoolique à 4 p. 100 dans un bol d'eau chaude).

Le traitement interne ne s'impose pas; le sulfate de quinine associé à l'antipyrine ou à la phénacétine soulagera pourtant le malaise du rhume, et un purgatif léger pourra être utile en cas d'embarras gastrique. Le malade s'abstiendra de tabac, de mets épicés, évitera la poussière, la fumée, la fraîcheur des matins et des soirs, le surmenage; il aura soin de se moucher d'une seule narine à la

fois et sans effort (de crainte d'otite).

Le coryza iodique cède rapidement à la suppression du toxique causal. Les coryzas symptomatiques (grippe, rougeole, coqueluche, etc.) réclament un traitement soigneux. Le coryza du nouveau-né tire sa gravité de l'entrave qu'il apporte à l'allaitement et du danger de bronchite qu'il comporte. On lui opposera les *instillations* (avec une seringue spéciale) d'huile mentholée au 1/60 ou de glycérine boriquée à 2 p. 100 (quelques gouttes 2 à 3 fois par jour, Variot) et l'*entretien de la perméabilité nasale*, soit par *aspiration* du mucus (avec un instrument spécial) de chaque narine, soit par des *insufflations* avec la poire de Politzer (dont l'air ressort par l'autre narine) qui seront pratiquées avant chaque tétée. Si les circonstances l'exigent, l'enfant sera alimenté (avec du lait tiré du sein) à la cuiller ou à la sonde.

II. *Rhinite purulente de la seconde enfance*. — Fréquemment associée à l'impétigo, elle est souvent déterminée par le staphylocoque doré. La rhinite est vestibulaire ou profonde. Dans la première, après avoir détaché les croûtes ramollies par des pansements humides à l'eau bouillie tiède, on enduit 3 ou 4 fois par jour les surfaces sous-jacentes d'une pommade assez consistante à base de tannin (1/10), de calomel (1/40) ou de précipité jaune (1/20). Chez les enfants dociles l'application (2 heures matin et soir) dans les narines, de tampons d'ouate imbibés d'eau d'Alibour diluée de 5 fois son volume d'eau est très efficace.

La rhinite profonde comportant l'encombrement des fosses nasales par le muco-pus exige l'emploi de lavages pratiqués successivement dans chacune d'elles, 2 à 4 fois par jour avec 150 à 300 gr. de solution saline physiologique (7 p. 1000) ou d'une solution soit de borate de soude (1 p. 100), soit de résorcine (5 p. 100). L'injection, faite à jet horizontal, sous pression modérée et d'une façon discontinue (par saccades), pour permettre le retour du liquide par la même narine (et non par l'autre en passant par la gorge), se pratique avec une seringue en verre ou un énéma. Dans

l'intervalle des lavages, on introduit, dans chaque narine, gros comme une noisette d'une pommade antiseptique (acide borique 10 p. 100 et dermatol 1 p. 100 ou, résorcine 5 p. 100 et menthol 1/2 p. 100) qui doit être reniflée et gardée 5 à 10 minutes. Si l'enfant est incapable de renifler, on insuffle dans les fosses nasales (avec un tube de caoutchouc) des poudres fines médicamenteuses (aristol, dermatol, iodol ou, résorcine 2 à 6 gr. associée à 20 gr. d'acide borique, ou soufre précipité en poudre fine). Les cas rebelles réclament l'usage du nitrate d'argent en insufflations ou badigeonnages, sous le contrôle de la vue. Le terrain lymphatique sera, d'autre part, modifié par l'huile de foie de morue, le sirop iodotannique, les cures marines ou hydro-minérales soit salines (Salins), soit sulfureuses (Challes). De grands soins de propreté s'imposent aussi, pour éviter les auto-inoculations des narines à la peau et inversement.

III. *Rhinite purulente du nouveau-né*. — Presque toujours blennorrhagique et souvent associée à l'ophtalmie de même nature, elle a pour origine habituelle une vaginite de la mère. On recourra, avec la même technique que dans la rhinite impétigineuse (voir plus haut), à des lavages à l'eau salée, boriquée ou résorcinée au 1/200 pratiqués sur l'enfant tenu par un aide, incliné sur le côté et la tête penchée au-dessus d'une cuvette; chaque lavage sera suivi d'instillations dans chaque narine avec de l'huile de paraffine à l'iodol (1/20) ou d'insufflations (pendant que l'enfant crie, ce qui évite la pénétration dans le larynx) avec de l'acide borique ou de la lactose additionnée d'iodol (1/4) ou d'iodoforme (1/20). En cas d'échec, les fosses nasales seront, 2 fois par jour, lavées à l'eau distillée bouillie puis badigeonnées sous le contrôle du miroir, avec un pinceau d'ouate imbibé de solution de nitrate d'argent (du 1/100 au 1/20). On fera aussi le nécessaire pour assurer l'alimentation. La prophylaxie de la rhinite gonococcique implique: 1° la désinfection des voies génitales de la mère, pendant la grossesse, en cas de vaginite suspecte; 2° la désin-

fection des fosses nasales du nouveau-né par introduction, dans chaque narine, d'un tampon d'ouate imbibé de solution de sublimé à 1 p. 2000.

IV. *Rhinites purulentes secondaires*. — Complications possibles de la rougeole, de la grippe, de la variole, de l'érysipèle, etc., sources fréquentes d'infections voisines (otite, sinusite) ou à distance (broncho-pneumonie), elles réclament des soins antiseptiques minutieux (voir plus haut). Ailleurs sont en cause: un corps étranger, des végétations adénoïdes, des lésions tuberculeuses ou syphilitiques auxquelles on doit opposer un traitement approprié.

V. *Rhinites pseudo-membraneuses*. — En cas de rhinite diphtérique, l'injection de sérum antidiphtérique s'impose aussitôt le diagnostic arrêté ou probable, puis on pratique des lavages antiseptiques et des insufflations de lactose associée à parties égales d'iodol ou d'iodoforme, en se gardant d'arracher les fausses membranes avec des pinces.

La rhinite fibrineuse, qui semble imputable à une diphtérie atténuée, guérit presque toujours en 2 à 4 semaines, seule ou par les instillations (3 fois par jour) d'huile mentholée à 2 p. 100. L'enchifrènement peut nécessiter soit l'enlèvement des membranes avec une pince, après cocainisation, soit des instillations (pour les dissoudre) d'eau oxygénée à 12 vol. (quelques gouttes).

Cotarnine (Chlorhydrate de). — Voir STYPTICINE.

Cotonnier. — *Gossypium herbaceum* (Malvacées). On utilise la racine douée de propriétés analogues à celles de l'ergot de seigle (hémostatique utérin) et les semences préconisées sous forme d'extrait (lactagol) comme galactogène celui-ci excite la sécrétion lactée et la rend plus riche en beurre et caséine. L'extrait en poudre se prescrit, dans du lait, par cuillerées à café (1 à 4 par jour).

Coudes. — Village du Puy-de-Dôme, à 25 km. de Clermont-Ferrand et 10 km. d'Issoire, sur les bords de l'Allier, au confluent de cette rivière et de la Couze de Champeix. Altitude 340 m. Eaux froides (13°-15°), gazeuses, bicarbonatées

mixtes, faiblement chlorurées-sodiques, légèrement ferrugineuses. Utilisées sous forme de boisson presque exclusivement.

**Principales indications.** — Affections de l'appareil digestif, de l'appareil génito-urinaire, arthritisme.

**Courants faradiques.** — Voir FARADISATION.

**Courants galvaniques.** — Voir GALVANISATION.

**Courants de haute fréquence.** — Voir HAUTE FRÉQUENCE (COURANTS DE).

**Courge.** — *Cucurbita Pepo* (Cucurbitacées). On utilise les semences comme anthelminthique, surtout chez les enfants et contre le *bothriocéphale*.

**Formes pharmac., doses.** — Adultes 50 à 60 gr. Enfants 30 à 45 gr. de graines décortiquées, réduites en pâte et mêlées à du miel, ou formant un looch (2 ou 3 jours de suite).

**Tœnifuge (enfants) :**

Semences de courges mondées . . . . .	30 à 60 gr.
	(selon l'âge)
Sucre pulvérisé . . . . .	30 à 60 gr.
Eau distillée de fleurs d'oranger . . . . .	45 —
Infusion de thym (2 p. 100) . . . . .	125 —

à prendre le matin, à jeun; donner une heure après 20 gr. d'huile de ricin.

**Couso ou Kouso.** — *Hagenia abyssinica* (Rosacées). Les fleurs sont utilisées comme tœnifuge.

**Caract. phys. et chim.** — Petites fleurs sèches, rougeâtres, de saveur amère, âcre, désagréable. Renferment du tannin, une résine, une essence et un corps cristallisable, la *Kosine*, passant pour le principe actif (?).

**Effets physiol. et tox.** — Provoque, à la dose de 15 gr., des vomissements, de la diarrhée, parfois de la céphalée et de la prostration.

**Prop. therap., indicat.** — Bon tœnifuge, vanté jadis contre les *tœnias solium*, *mediocanellata*, *bothriocéphale*. Provoque une première selle au bout d'une heure; le parasite est expulsé à la 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>. Le kouso tend à être délaissé à cause de son

goût intolérable et, surtout, parce que son activité s'atténue progressivement à partir du moment de sa récolte.

**Formes pharmac., doses.** — Après un jour de diète, le malade avale, sans la passer, une infusion (un quart d'heure), de 15 à 20 gr. de fleurs de kouso pulvérisées, dans 250 gr. d'eau tiède. Si l'effet tarde (après 1 heure), il absorbera 20 gr. d'huile de ricin.

**Crampes.** — Les *crampes accidentelles* cèdent généralement au repos, aux applications chaudes, à un massage doux, à certaines attitudes distendant les muscles contracturés. Mais on devra toujours chercher, pour le traiter, l'élément causal : varices, intoxication (alcool, thé, café, plomb, acide phénique), auto-intoxication (stase gastrique ou intestinale, uricémie), diabète, chlorose, artériosclérose, mal de Bright. Les crampes secondaires aux grandes infections (choléra, fièvre typhoïde, dysenterie) sont justiciables du traitement même de ces infections et spécialement de l'antiseptie intestinale.

Les *crampes professionnelles*, notamment la *crampe des écrivains*, presque toujours nées sur un terrain neuro-arthritique, sont très rebelles. On leur opposera : le repos fonctionnel des muscles atteints (indispensable), le massage méthodique (effleurage), la gymnastique active et passive (*mécanothérapie*), la méthode de Bier (v. c. m.), et la galvanisation faible. Il importe, en outre, de modifier l'état nerveux par l'hydrothérapie (douches tièdes), l'aération, le repos physique et moral.

**Cransac.** — Gros bourg de l'Aveyron, dans la vallée de l'Ennas, près de la rivière de l'Aune, affluent du Lot. Altitude 300 m. Eaux froides, provenant du lessivage, par les eaux météoriques, des cendres de houilles pyriteuses en ignition dans la région de la commune désignée sous le nom de Montagne-Brûlante. Cette provenance explique leur composition chimique : sulfatées-magnésiennes-calciques-aluminiques-potassiques-manganiques. Composition variable suivant les saisons et l'abondance des eaux météoriques. Utilisées presque exclusivement sous forme de boisson, mais

aussi sous forme de bains et douches.

**Principales indications.** — Chlorose, anémie, scrofule, lymphatisme, paludisme et engorgements chroniques du foie venant à la suite, affections rhumatismales et cutanées.

**Créoline ou Crésyl.** — **Caract. phys. et chim.** — Liquide brun-noirâtre, épais, alcalin, à odeur de bitume, soluble dans l'alcool, le chloroforme, l'éther; obtenu en traitant les huiles lourdes de houille par de la lessive de soude et une résine, après séparation du phénol. Forme, mélangé (2 p. 100) à l'eau, une émulsion laiteuse, jaunâtre.

**Effets physiol. et tox.** — Ni caustique, ni irritant pour la peau; peu toxique, pourrait pourtant, à fortes doses, provoquer du collapsus, comme le phénol.

**Prop. therap., indicat.** — Antiseptique (détruit : le staphylocoque, le streptocoque; les bacilles cholérique, typhique, tuberculeux; le colibacille). Désodorisant (plaies, suppurations fétides), antiparasitaire. Topique utile dans les dermatoses prurigineuses.

**Formes pharmac., doses.** — **Usage ext. :** — Émulsions 2 à 10 p. 1000 pour lotions, injections vaginales; gaze, ouate créolinées pour pansements. Pommade 10 à 30 p. 100. L'émulsion doit être fraîchement préparée.

**Créosol.** — Voir CRÉOSOTE (TANNATE DE).

**Créosotal.** — Voir CRÉOSOTE (CARBONATE DE).

**Créosote.** — **Caract. phys. et chim.** — La *créosote de goudron de bois* (un des produits de la distillation sèche du bois de hêtre), la seule officinale (la *créosote de houille* devant être réservée pour la désinfection), est un liquide huileux, jaunâtre, brunissant à l'air, d'une forte odeur de goudron, très caustique, de saveur brûlante, soluble dans l'alcool, l'éther, la glycérine, les huiles, très peu soluble dans l'eau (1 p. 100), assez dense (1080) et de réaction neutre.

**Effets physiol. et tox.** — Absorbée facilement par les voies digestives, la peau, l'hypoderme. S'élimine par le poumon et surtout par les urines (s. f. de composé sulfoconjugué). Pure, provoque : sur

la peau de la cuisson et, à la longue, une brûlure au 1<sup>er</sup> degré; sur les muqueuses, une eschare superficielle. N'est plus qu'astringente une fois diluée. Ingerée pure ou en solution concentrée, est violemment irritante pour la muqueuse digestive (brûlure, vomissements); n'est tolérée que très diluée (0,80 p. 1000). Absorbée à doses élevées, provoque de la céphalée, des vertiges, des bouffées de chaleur, du ralentissement de la respiration. L'intolérance se révèle par : un goût persistant de créosote dans la bouche, du vertige ébrié, de la torpeur, des sueurs profuses, une impression de froid avec hypothermie (33°), puis hyperthermie (41°), et par des urines noires. L'intoxication peut encore se traduire par du délire hallucinatoire et des accidents pseudo-méningitiques. L'usage (par ingestion) prolongé de la créosote peut entraîner une gastrite atrophique (Hayem).

**Prop. therap., indicat.** — Antiseptique des bronches et des voies digestives; en outre, tonique-apéritif et stimulant de la nutrition. Surtout préconisée dans la tuberculose pulmonaire dont elle passa quelque temps, à tort, pour un remède spécifique. Conserve une utilité incontestable pour modifier les sécrétions bronchiques, réveiller l'appétit et améliorer la nutrition, particulièrement dans les formes torpides, apyrétiques ou peu fébriles et peu congestives, avec expectoration abondante. Le gaiacol, qui est son agent actif, lui est du reste préférable. Contre-indiquée dans les formes éréthiques, très fébriles, hémoptoïques, à marche rapide, chez les phthisiques cachectiques, albuminuriques ou dyspeptiques (du moins par voie gastrique). Dans tous les cas, les réactions seront étroitement surveillées et l'estomac scrupuleusement ménagé. En dehors de la tuberculose, la créosote est encore utilisée dans les bronchites chroniques; et, à petites doses, dans l'atonie gastrique, comme stomachique et anti-fermentescible. Comme topique, est opposée à l'odontalgie et aux chéloïdes cutanées (injections huileuses, P. Marie).

**Formes pharmac., doses.** — La dose

utile est de 2 gr., au moins; pour l'atteindre, sans intolérance, il faut combiner les divers modes d'introduction: ingestion (pilules de 10 centigr., huile de foie de morue créosotée à 50 p. 1000), lavements (1 à 4 gr., voir formules), suppositoires, injections sous-cutanées (huile d'olive créosotée au 1/15), frictions, inhalations (voir formules).

*Huile de foie de morue créosotée:*

Créosote de hêtre . . . . . 50 gr.  
Huile de foie de morue . . . . . 950 —  
Une à deux cuillerées à soupe matin et soir (60 centigr. de créosote par cuillerée).

*Solution huileuse hypodermique:*

Créosote pure de hêtre . . . . . 10 gr.  
Huile d'olive stérilisée . . . . . 150 —  
5 à 20 c. c. par jour (injecter très lentement).

*Pommade (pour frictions):*

Créosote pure de hêtre . . . . . 5 gr.  
Lanoline . . . . . }  
Axonge . . . . . }  $\bar{a}\bar{a}$  25 —  
Huile . . . . . }

Frictions sous les aisselles, en avant et en arrière du thorax.

*Solution pour pulvérisations:*

Créosote pure de hêtre . . . . . 30 gr.  
Essence d'eucalyptus . . . . . 7 —  
Alcool à 90° . . . . . 10 —  
Eau distillée . . . . . 140 —

pour alimenter un pulvérisateur de Lucas-Championnière dans la pièce habitée par le malade.

*Pilules:*

Créosote pure de hêtre . . . . . 10 centigr.  
Poudre de savon amygdalin . . . . . 25 —

pour une pilule; 8, 15 ou 20 par jour.

*Lavements créosotés:*

a) Créosote pure de hêtre . . . . . 2 à 4 gr.  
Huile d'olives . . . . . 25 —  
Jaune d'œuf . . . . . n° 1  
Mucilage de racine de guimauve . . . . . 200 gr.

b) Créosote pure de hêtre . . . . . 2 à 4 gr.  
Lait . . . . . 200 —

c) Créosote pure de hêtre . . . . . 1 à 3 gr.  
Eau distillée . . . . . 100 à 300 —

*Suppositoire:*

Créosote pure de hêtre . . . . . 50 centigr.  
Beurre de cacao . . . . . 4 gr.

pour un suppositoire.

*Mixture stomachique:*

Créosote pure de hêtre . . . . . 2 gr. 50  
Teinture de noix vomique . . . . . }  
Teinture de colombo . . . . . }  $\bar{a}\bar{a}$  15 gr.

X à XV gouttes dans un demi-verre d'eau ou de lait, une demi-heure avant le repas.

*Mixture odontalgique:*

Créosote de hêtre . . . . . 10 gr.  
Camphre . . . . . }  
Benjoin purifié . . . . . }  $\bar{a}\bar{a}$  15 —  
Teinture de cresson du Para . . . . . 10 —

Imbiber un tampon de coton.

**Créosote (Carbonate de) (Créosotal).**

— *Caract. phys. et chim.* — Substance melliforme, non caustique, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et les huiles. Contient 92 p. 100 de créosote; mieux tolérée qu'elle par le tube digestif.

*Prop. et empl. thérap.* — Mêmes indications que la créosote.

*Formes pharmac., doses.* — 2 à 10 gr. en solution alcoolique ou huileuse.

**Créosote (Phosphite de) (Phosphotal).** — *Caract. phys. et chim.* — Liquide visqueux, jaune-rougeâtre, à odeur de créosote, de saveur chaude, non caustique. Contient 90 p. 100 de créosote. Soluble dans 100 p. d'eau; bien plus dans l'huile, l'alcool, la glycérine.

*Prop. et empl. thérap.* — Comme la créosote; se prescrit en capsules, émulsion (50 centigr. à 2 gr.), lavements (1 à 3 gr.). *Enfants*, 10 centigr. par année.

**Créosote (Tannophosphate de) (Taphosote).** — *Caract. phys. et chim.* — Liquide sirupeux, ambré, très peu soluble dans l'eau.

*Prop. et empl. thérap.* — Comme la créosote; se prescrit en solution huileuse ou émulsion.

**Crésol ou Crésylol.** — *Caract. phys. et chim.* — Phénol dérivé du toluène ou méthylbenzène, tiré de la créosote de houille (par distillation), mélange de 3 isomères: *ortho*, *méta* et *para-crésol*; liquide incolore, réfringent, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, la glycérine, l'éther. On prépare un *crésol synthétique* cristallisé. Le *para-crésylol* est seul usité.

*Effets physiol. et tox.* — Caustique localement. Toxique, à l'intérieur, mais moins que le phénol ordinaire.

*Prop. et empl. thérap.* — Antiseptique supérieur au phénol; utilisé comme désinfectant, en solutions aqueuses obtenues par addition soit de soude (*solutol*), soit de savon (*lysol*).

*Solution (Choay):*

Paracrésol cristallisé . . . . . 9 gr.  
Poudre de savon amygdalin . . . . . 4 gr. 50  
Eau distillée . . . . . 300 gr.

(Les solutions dans les eaux calcaires sont troubles.)

**Cresson.** — *Nasturtium officinale* (Crucifères). — Le suc des feuilles est employé comme antiscorbutique (100 à 150 gr.) soit frais, soit sous forme de *siróp antiscorbutique* dont il est un des éléments.

**Crésyl.** — Voir CRÉOLINE.

**Crésylol.** — Voir CRÉSOL.

**Creuznach.** — Voir KREUZNACH.

**Crises gastriques.** — Au cours des *crises gastriques*, l'estomac ne tolère aucun aliment liquide ou solide; une gastralgie intense coexiste, en outre, souvent mais non toujours. La crise dure 24 à 48 heures ou se prolonge 15 jours et plus. Dans l'intervalle des paroxysmes, les digestions sont parfaitement normales. Le *tabes*, cause habituelle des crises gastriques, n'est pas la seule; elles peuvent ressortir aussi soit à la *paralysie générale*, à l'*hystérie* ou à la *neurasthénie*, soit à la *lithiase biliaire* ou *ré nale*, à la *néphroptose* ou à l'*appendicite chro-*

*nique*. Il faut toujours combattre la cause si elle est curable (*néphropexie*, *port d'un bandage*, *appendicectomie*). Les *crises gastriques tabétiques* sont très rebelles à la thérapeutique. On suspendra d'abord toute alimentation et toute boisson et on prescrira le repos absolu au lit; les *lavements alimentaires* s'imposent en certains cas pour soutenir les forces. Contre la douleur et les vomissements on a conseillé: les *pulvérisations d'éther* ou de *chlorure de méthyle* sur l'épigastre, l'*eau chloroformée*, la *cocaine*, le *chloroforme* associé à la *teinture d'iode* ( $\bar{a}\bar{a}$ , III à IV gouttes 2 à 3 fois par jour, Grasset), le *valérianate* et l'*oxalate de cérium* (25 à 30 centigr. 3 fois par jour); mais trop souvent ces moyens échouent et seule la *piqûre de morphine* soulage le malade; le caractère passager des crises permet du reste d'en user sans risque de morphinomanie. Dans un cas, Debove a pu faire cesser instantanément une crise gastrique atrocement douloureuse par une seule *ponction lombaire* ayant extrait 30 c. c. de liquide (en hypertension). L'*injection intra-rachidienne* ou *épidurale de stovaine* mérite également d'être essayée. Les *crises prolongées* entraînent parfois un état de *collapsus grave* avec pouls filiforme, crampes et anurie qui réclame l'emploi des *injections massives de sérum artificiel* (500 à 1000 gr. par jour) seules capables de conjurer la terminaison fatale.

**Crocq (Sérum de).** — Sérum artificiel indiqué comme tonique nervin chez les neurasthéniques et les débilités:

Phosphate de soude . . . . . 2 gr.  
Eau distillée stérilisée . . . . . 100 —  
1 à 2 c. c.

**Crocus sativus.** — Voir SAFRAN.

**Croton-chloral (Butylchloral).** — *Caract. phys. et chim.* — Liquide oléagineux incolore, se solidifiant, par hydratation, en une masse cristalline à odeur de chloral, peu soluble dans l'eau à froid, plus à chaud, soluble dans l'alcool et l'eau glycinée.

*Effets physiol. et tox.* — Agit électivement, comme hypno-anesthésique, sur les cellules cérébrales; moins hypnoti-

que, mais plus anesthésique que le chloral. Bien que moins toxique pour le cœur que celui-ci, n'offre pas grand avantage sur lui, car il n'agit qu'à plus hautes doses.

**Prop. therap., indicat.** — Exerce sur les névralgies crâniennes, et spécialement sur celles du trijumeau, une action sédative élective qui n'est malheureusement que passagère.

**Formes pharmac., doses.** — 4 à 8 gr. par jour, par fractions; en potions alcoolisées ou glycérinées.

**Croton Tiglium.** — Euphorbiacées. On utilise l'huile tirée des graines (par expression).

**Caract. phys. et chim.** — L'huile, en majeure partie glycéride de l'acide tiglique (purgatif), doit ses propriétés drastiques à la résine de croton, contient aussi de la Ricine. De couleur jaune-orangé avec reflets bleuâtres, d'odeur désagréable, de saveur âcre et caustique, elle doit se dissoudre entièrement dans l'éther à 62° et l'alcool à 90°.

**Prop. et empl. therap.** — Purgatif drastique très violent à la dose de I à II gouttes (à ne pas employer). Topique rubéfiant et révulsif, soit en badigeonnages, pure ou étendue d'huile d'olive, soit en frictions sous forme de crayon (2 gr. d'huile pour 8 gr. de beurre de cacao et 2 gr. de cire).

**Group.** — I. Sérothérapie. — Le sérum antidiphthérique doit intervenir dès que le croup est reconnu ou seulement suspecté (bien que le rôle du bacille de Loeffler dans le croup soit actuellement mis en doute). Quelquefois une angine antérieurement observée a déjà été traitée par le sérum, en ce cas, une nouvelle injection ne s'impose que si le croup déclaré tardivement, dénonce une immunisation imparfaite. Lorsque angine et croup sont en même temps constatés, il faut d'emblée injecter 20 (avant 5 ans) ou 30 (après) c. c. de sérum. Quand l'injection devance tout accès de suffocation, une seconde ne s'impose pas avant 24 heures; au contraire, si l'enfant ayant subi déjà des crises d'oppression n'est pas soulagé au bout de 12 heures, il est prudent de lui réinjecter sans tarder

40 c. c. On renouvelle ensuite les injections de 12 en 12 heures ou de 24 en 24 heures, selon la marche des accidents.

**II. Traitement local.** — Il se borne maintenant à des fumigations émollientes faites à proximité de l'enfant. On pulvérise de l'eau boriquée chaude à 2 p. 100, ou bien on fait évaporer sur une veilleuse un litre d'eau additionnée de teintures d'eucalyptus et de benjoin (à 30 gr.), ou encore, on fait bouillir, toutes les heures, pendant 1/4 d'heure, des bassines d'eau contenant des feuilles d'eucalyptus. On limite la diffusion des vapeurs en installant une sorte de tente autour du lit (Variot et Glover). Les inhalations d'oxygène sont également recommandables.

**III. Indications opératoires.** — Quand le sérum ne suffit pas à écarter les menaces d'asphyxie, force est de recourir au tubage ou à la trachéotomie (v. c. m.), mais l'avènement de la sérothérapie a fait prévaloir la règle de temporiser le plus possible. En général, l'efficacité du sérum ne se déclarant qu'au bout de 24 heures, le tout est de savoir si le malade pourra atteindre ce terme. Les cas d'asphyxie imminente imposent l'intervention d'urgence; mais quand on a le choix du moment, on n'opérera que si un tirage très intense persiste depuis une heure sans répit; encore la temporisation est-elle permise chez les enfants de plus de 5 ou 6 ans ayant, depuis plus de 30 heures, reçu du sérum, tant que n'apparaissent pas des signes de fatigue (pouls rapide, tendance au sommeil). Par contre, avant 2 ans et chez les enfants débilités, il est sage d'intervenir dès que, à de fréquents spasmes glottiques, s'ajoutera un tirage un peu intense. Quant aux contre-indications absolues, il n'en existe pas, car, si sombre que soit le pronostic, il faut toujours faire bénéficier le malade des seules chances de salut qui lui restent.

**Fera-t-on le tubage ou la trachéotomie?** Marfan tient le tubage pour l'opération de choix et la trachéotomie pour l'opération de nécessité. Selon J. Renault, il n'est pas prouvé que, depuis l'emploi du sérum, les résultats de la trachéotomie soient inférieurs à ceux du tubage, peut-être même sont-

ils supérieurs (Botticher) et la trachéotomie offre sur le tubage l'avantage d'être toujours possible. Cependant elle reste, en tout cas, une opération délicate, exposant à des fautes de technique dont les conséquences sont immédiatement graves, tandis que le tubage mal exécuté, ne conduit qu'à un simple échec; mais la constante possibilité de cet échec (non toujours imputable à l'opérateur) oblige à toujours prévoir la trachéotomie d'urgence, après toute tentative de tubage. Il en résulte que tubage et trachéotomie, indiqués par les menaces d'asphyxie mécanique, donnent à l'enfant mêmes chances de guérison (J. Renault). Mais, si le trachéotomisé peut, sans risque sérieux, être laissé aux soins d'une garde exercée, toujours capable de nettoyer la canule interne, l'enfant tubé, exposé, à chaque instant, à l'obstruction brusque ou lente du tube exigeant le détubage immédiat que doit souvent suivre le retubage, ne saurait se passer de la surveillance continue d'un médecin exercé à l'intubation et même à la trachéotomie qui peut s'imposer si la réintroduction du tube devient impossible ou aggrave la dyspnée (Voir TUBAGE). Aussi le tubage n'est-il d'un emploi pratique qu'à l'hôpital ou dans les familles en situation de recourir aux soins d'un interne de garde. Dans tous les autres cas, la trachéotomie paraît préférable.

**IV. Traitement général.** — Le traitement général est celui de l'infection diphthérique (Voir ANGINE DIPHTHÉRIQUE, DIPHTHÉRIE). Il faut, à tout prix, alimenter le malade avec du lait (1 l. 1/2 à 3 litres) en cas de fièvre ou d'albuminurie, sinon, avec des œufs, du bouillon, du jus de viande, de la viande crue pulpée, etc. Même en cas de néphrite, on n'hésitera pas, si le lait n'est pas toléré, à permettre du bouillon, des œufs, des potages gras ou maigres, en recourant, au besoin, à la déchloration. Les boissons seront abondantes. Comme tonique le café ou le thé léger sont préférables aux grogs et aux vins généreux dont l'abus est nuisible. Ausset et Combemale donnent, matin et soir, un bain à 37° de 10 minutes, et injectent 4 fois par jour 100 c. c.

de sérum artificiel. En tout cas l'asepsie de la bouche et des fosses nasales sera entretenue par des irrigations buccales avec la solution de phénosalyl (à 1 p. 500) et des instillations nasales d'huile mentholée à 2 p. 100. Les vomitifs sont inutiles et nuisibles. Chez les enfants nerveux l'emploi des antispasmodiques (potion avec 50 centigr. de bromure de sodium et 15 centigr. de pyramidon, à 5 ou 6 ans, Marfan), l'application sur le cou d'une cravate de tarlatane imbibée d'eau très chaude et renouvelée toutes les 2 ou 3 minutes (Marfan), les enveloppements thoraciques (avec des compresses mouillées recouvertes de taffetas gommé) aident beaucoup à attendre les effets du sérum.

Comme dans toute diphtérie, la prophylaxie consistera à isoler le malade et à injecter aux autres enfants de son entourage 5 c. c. de sérum, à titre préventif.

**Group (Faux).** — Le faux croup ou laryngite striduleuse implique l'association d'une laryngite aiguë et d'un élément spasmodique. Il faut traiter spasme et laryngite. Aux accès de suffocation on opposera les applications chaudes au-devant du cou (éponge ou compresses imbibées d'eau très chaude) et l'inhalation de vapeurs répandues dans la chambre soit avec un pulvérisateur à vapeur (spray), soit mieux par ébullition (sur une lampe à alcool) d'une bassine d'eau placée près du lit, sous un rideau ou un drap formant tente au-dessus de lui (tente de vapeur de Variot et Glover), sans cependant nuire à la bonne aération ni entraîner des risques d'incendie. Chez les grands enfants, les inhalations pourront être appliquées suivant la technique courante. A ces moyens on ajoutera l'emploi des bottes d'ouate saupoudrées de farine de moutarde, et, dans l'intervalle des accès, celui des agents antispasmodiques: bromures (1, 4, 5 gr. par jour, Huchard), éther, chloral, alcoolature de racine d'aconit (X gouttes), belladone (teinture X gouttes ou sirop 10 gr.), codéine (1 à 2 centigr., Variot et Glover) ou quinine à doses réfractées (Leewellyn Hall), prescrits, selon les cas, isolément ou associés. L'abondance des mucosités

laryngées ou bronchiques rend parfois utile un vomitif (10 à 40 centigr. de sulf. de cuivre, ou 40 centigr. à 1 gr. de poudre d'ipéca), mais il est le plus souvent superflu. Exceptionnellement, ces moyens échouent, le tirage persiste, le visage se cyanose, le cœur fléchit et on doit recourir au tubage ou à la trachéotomie, mais non sans avoir essayé soit les tractions rythmées de la langue, soit l'abaissement de la base de la langue par le procédé d'Escherich. Quant à la laryngite qui bénéficiera déjà du traitement des accès, on lui opposera, en outre, les inhalations par les narines de vapeurs mentholées (solution alcoolique à 4 p. 100, XX gouttes dans un demi-verre d'eau bouillante) qui s'adressent en même temps au coryza habituellement concomitant. La répétition des laryngites est souvent liée à l'existence de végétations adénoïdes, de grosses amygdales, du tempérament lymphatique, facteurs étiologiques dont chacun réclame un traitement approprié (ablation des végétations; morcellement des amygdales; huile de foie de morue ou sirop iodo-tannique, séjour à la mer, affusions froides quotidiennes).

**Crymothérapie.** — Voir FROID, GLACE.

**Cryogénine.** (Métabenzamidosemicarbazide). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanche, cristalline, de saveur rappelant celle de l'antipyrine, peu soluble dans l'eau.

*Effets physiol. et tox.* — Toxicité très faible; à peu près inerte chez l'homme sain; chez les tuberculeux fébricitants, abaisse la température de 1° à 2°, ou prévient l'accès fébrile, quand elle est donnée avant. Ne provoque ni sueurs, ni malaise, ni collapsus.

*Prop. thérap., indicat.* — Antipyrétique non analgésique; surtout indiquée contre la fièvre hectique des tuberculeux; préconisée aussi contre la fièvre typhoïde, la grippe, le rhumatisme aigu, etc.

*Formes pharmac., doses.* — 40 à 60 centigr. (en cachets) au début de l'ascension thermique ou peu avant, les premiers jours, puis 20 à 40 centigr. tous les jours ou tous les 2 jours suivants

pour maintenir l'effet. *Enfants* 10 centigr. par année.

**Cubébe.** — *Piper Cubeba* (Pipéracées). On utilise le fruit desséché, d'odeur spéciale, de saveur forte, camphrée, amère et aromatique; renferme une huile essentielle, une résine acre et amère (acide cubébique) et un corps neutre cristallisé, inerte.

*Effets physiol. et tox.* — Les mêmes que ceux du copahu, mais plus anodins; s'élimine par l'urine (mêmes réactions), la muqueuse bronchique, la peau (éruptions plus rares); provoque, à fortes doses, de la cuisson épigastrique, à doses toxiques, des vomissements, de la diarrhée, des douleurs lombaires et même des hématuries.

*Prop. thérap., indicat.* — Antiblebnoorrhagique, employé seul, ou, plus souvent, associé au copahu qu'il rend plus tolérable.

*Formes pharmac., doses.* — 10 à 25 gr. en opiat (voir COPAHU). *Oléo-saccharure* 2 à 4 gr. dans du lait. *Extrait éthéré* 1 à 3 gr. en émulsion ou en capsules.

**Cuillerées.** — Les médicaments liquides se prescrivent souvent par cuillerées; bien que le contenu des cuillers (à soupe, à café, à dessert) soit en réalité assez variable, on table, en formulant les potions, sur les bases moyennes suivantes, différant nécessairement avec la densité du liquide prescrit :

La cuiller à café (ou à thé) correspond à 4 c. c. ou 4 gr. d'eau, ou 5 gr. de sirop.

La cuiller à entremets (ou à dessert) correspond à 12 c. c. ou 12 gr. d'eau ou 16 gr. de sirop.

La cuiller à soupe correspond à 16 c. c. ou 16 gr. d'eau ou 21 gr. de sirop.

En général, il est plus aisé de baser les prescriptions sur le calcul des volumes que sur celui des poids.

**Cuivre.** — Quelques sels de cuivre (acétate neutre, oxyde noir et surtout sulfate, voir plus bas) sont usités en thérapeutique (l'acétate et l'oxyde exceptionnellement), mais leur étude intéresse surtout l'hygiène.

*Effets physiol. et tox.* — Bien que longtemps admise comme un dogme, la toxicité du cuivre n'est possible que

dans des conditions irréalisables dans la pratique (injection intra-veineuse sous forme d'albuminates); elle se traduit expérimentalement par des symptômes de paralysie ascendante et d'asphyxie progressive. Autrement, l'ingestion des sels de cuivre est, grâce à leur action très irritante, immédiatement suivie de rejet du poison, et leur causticité, en nécrosant les éléments qu'ils touchent, s'oppose à leur absorption. Du reste, les composés cupriques sont souvent rendus inoffensifs par les aliments auxquels ils sont mêlés. D'autre part, les cellules hépatiques ayant pour eux une affinité spéciale (action antitoxique et élimination par la bile) contribuent encore à protéger l'organisme. Cependant, quoique sans danger, le reverdissage des conserves de légumes par le sulfate de cuivre, doit être interdit, parce que, comme tous les antiseptiques, cet agent rend, dans une certaine mesure, les légumes impropres à la digestion et à l'absorption. Quant aux accidents observés chez les ouvriers en cuivre (sècheresse de la gorge, soif, pyalisme, chaleur de la peau, fièvre, abattement, cachexie) leur spécificité est loin d'être établie.

(Pour plus de détails; Voir: G. POUCHET, *Précis de Pharmacologie et de Matière médicale*, p. 659 et *Traité de Toxicologie* de LEWIN.)

**Cuivre (Sulfate de).** — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux bleus, solubles dans 4 p. d'eau, 3 p. 3 de glycérine, insolubles dans l'alcool et l'éther.

*Prop. thérap., indicat.* — Antiseptique et désinfectant très employé, très efficace dans certaines dermatoses (impétigo). Caustique-astringent, surtout utilisé en collyre. A l'intérieur, vomitif peu usité, mais précieux dans quelques circonstances.

*Formes pharmac., doses.* — *Usage ext.*: pur ou en crayons mitigés comme caustique, en collyres de 1 p. 1000 à 1 p. 100; en solutions de 0,5 p. 1000 pour injections, à 5 p. 100 comme désinfectant; en pommades. — *Usage int.*: 10 à 30 centigr. en potion (vomitif); enfants 5 centigr.

*Collyre:*

Sulfate de cuivre . . . . . 25 centigr.  
Dionine . . . . . 50 —  
Eau distillée de mélilot. . . . . 10 gr.

*Eau d'Alibour modifiée:* (Sabouraud).

Eau distillée camphrée à saturation et filtrée. . . . . 300 gr.  
Sulfate de zinc. . . . . 2 —  
— cuivre. . . . . 1 —

Frictions légères et répétées (20 fois par jour) avec des boulettes d'ouate hydrophile imbibées de cette solution (Impétigo).

*Crayon mitigé:*

Sulfate de cuivre . . . . . 5 gr.  
Alun de potasse. . . . . } aa 10 —  
Azotate de potasse. . . . . }

Fondre et couler en crayons.

*Solution pour injections:* (blennorrhagie)

Sulfate de cuivre . . . . . 1 gr. 50  
Orthoforme porphyrisé . . . . . 3 gr.  
Eau distillée. . . . . 200 —

*Vomitif:*

Sulfate de cuivre. . . . . 1 gr.  
Poudre d'amidon. . . . . 4 —

Méler très exactement et diviser en 10 prises dont on administre une toutes les 5 minutes, délayée dans un demi-verre d'eau tiède, jusqu'à production des vomissements.

**Cumin.** — *Cuminum Cyminum* (Ombellifères). Les fruits renferment une essence formée surtout de *cymène* et d'*aldéhyde cuminique*. Sont employés comme condiment et servent à préparer le kummel.

*Prop. et empl. thérap.* — Stimulant, aromatique, stomachique; passe pour emménagogue. Employé en infusion 10 p. 1000, ou en poudre 20 centigr. à 2 gr.

**Curare.** — Substance toxique provenant de la zone équatoriale de l'Amérique du Sud et fournie par plusieurs *strychnées*. Se présente sous forme d'une masse résinoïde noire, d'odeur vireuse, de saveur amère, imparfaitement soluble dans l'eau. Contient un alcaloïde délirant, la *curarine*, d'activité vingt fois supérieure. On distingue: 1° le *curare*

des vases (Amazone); 2° le curare des calebasses (Guyane anglaise), moins actif.

**Effets physiol. et tox.** — Employé par les indigènes pour empoisonner les flèches, le curare est bien plus absorbable par les plaies que par la muqueuse digestive (Abs. presque nulle). L'absorption est pourtant lente (10 à 20 minutes) et l'élimination rapide. L'action propre du curare consiste en une paralysie portant sur la substance unissante des plaques terminales des nerfs moteurs, respectant le jeu des centres nerveux, la sensibilité et la contractilité musculaires; la mort arrive par asphyxie due à la paralysie des muscles de la respiration précédant l'arrêt du cœur; elle peut être différée ou évitée par la respiration artificielle.

**Prop. thérap., indicat.** — On a cherché à opposer le curare à l'intoxication tétanique ou strychnique, mais il ne présente, à l'égard de ces poisons, qu'un antagonisme apparent. Voisin et Liouville en ont tiré quelque profit contre l'épilepsie, aux doses fractionnées de 1 à 5 centigr. en injections hypodermiques (par 1/2 c. c. d'une solution à 1 p. 50). Le curare demeure avant tout un agent précieux d'expérimentation pour le laboratoire.

**Cure de terrain.** — La cure de terrain est un des éléments de la méthode d'Értel (de Munich) applicable à certaines cardiopathies; les autres consistant dans la réduction des boissons, le massage et les agents sudorifiques: étuve, bains de vapeur, enveloppements dans la laine. La cure de terrain elle-même (terrain Kurort) comportant des exercices méthodiques et gradués de marche sur des pentes diversement inclinées est appliquée dans beaucoup de stations montagneuses, dans le but de favoriser l'hypertrophie compensatrice, de prévenir la surcharge graisseuse du cœur et d'activer la circulation périphérique tout en améliorant la respiration et en favorisant l'élimination des liquides et des toxines. Mais il est bon de retenir que, chez beaucoup de cardiaques vrais, elle hâte la dilatation du cœur. En réalité, la cure d'Értel ne s'adresse guère qu'aux

faux cardiaques, aux névrosés du cœur, aux cardiaques gros mangeurs et polysarciques porteurs d'une lésion valvulaire bien compensée. Elle est nuisible dans les cas d'endocardite récente, d'angine de poitrine, d'artériosclérose avancée, d'anévrysme aortique et toutes les fois que le myocarde est insuffisant (Barié). Beaucoup de cardiopathes tolèrent mieux la cure de terrain modifiée par Potain: marche lente, graduée, sur un terrain en pente douce, exécutée en état d'expiration retenue, de façon que, soutenu par la tension intra-thoracique, le cœur, moins enclin à se laisser distendre ne soit astreint qu'à un travail moyen. La cure de terrain convient également à certains tuberculeux (dyspnéiques par sclérose pulmonaire, emphysème ou adhérences pleurales; obèses et cardiaques (Ch. Mantoux).

**Cusset.** — Petite ville de l'Allier, sur le Sichon, à 3 km de Vichy. Altitude 277 m. Eaux froides (15°-17°), alcalines, gazeuses, à prédominance de bicarbonate de sodium, utilisées comme les eaux de Vichy et dans les mêmes conditions.

**Cyanhydrique (Acide).** — **Caract. phys. et chim.** — Acide prussique, ou plus exactement Nitrile formique, liquide incolore, mobile, peu dense, très volatil, dégageant une forte odeur d'amandes amères, soluble en toutes proportions dans l'eau, l'alcool, l'éther. Il prend naissance aux dépens d'un certain nombre de glucosides contenus dans beaucoup de végétaux, notamment dans les amandes amères, les amandes des noyaux de cerises, d'abricots, de prunes, etc., les feuilles de laurier-cerise, un grand nombre de graines.

**Effets physiol. et tox.** — Absorption facile et extrêmement rapide, spécialement par inhalation. A dose toxique, provoque, en quelques secondes, la paralysie subite de la respiration et du cœur par inhibition des fonctions bulbaires succédant à une douleur aiguë traduite par un cri d'angoisse, presque constant; aucune lésion n'est appréciable après la mort, sauf la rutilance passagère du sang par formation de cyanhémoglobine.

La dose mortelle pour l'adulte est de 5 centigr. ou même moins. A doses moindres, on observe surtout de la dyspnée spasmodique, de l'angoisse précordiale, des vertiges, des convulsions, partielles puis générales, de la cyanose avec hypothermie et des accidents asphyxiques. L'intoxication légère se traduit par de la constriction pharyngée et th racique, des étourdissements, une céphalée gravative et de la courbature. On ne connaît pas d'antidote du nitrile formique. On opposera aux accidents toxiques: les affusions froides, la saignée, les inhalations de chlore, d'oxygène; les tractions rythmées de la langue, les piqûres d'éther, de caféine et d'huile camphrée.

**Prop. thérap., indicat.** — L'acide cyanhydrique est utilisé comme calmant de la toux, uniquement sous forme d'eau distillée de laurier-cerise, 5 à 20 gr. dans une infusion pectorale. Enfants 1 gr. par année. Il existe, au codex, deux solutions d'acide cyanhydrique qu'il importe de ne pas confondre: 1° la solution d'acide cyanhydrique dissous, au centième; 2° l'eau distillée de laurier-cerise, contenant 5 centigr. d'acide cyanhydrique pour 100 gr.

(Pour plus de détails; Voir: G. POUCHET, *Précis de Pharmacologie et de Matière médicale*, p. 478.)

**Cyanose.** — Le terme cyanose désigne la couleur bleuâtre de la peau et des muqueuses, liée à un trouble de l'hématose d'origine respiratoire ou cardiaque. Le traitement de la cyanose d'origine respiratoire est exposé à l'article asphyxie. Seule nous occupera ici la cyanose congénitale ou maladie bleue, syndrome traduisant un grand nombre de malformations cardiaques (communications inter-ventriculaires ou inter-auriculaires; sténose ou interversion des orifices des gros vaisseaux, etc.). Le traitement est uniquement symptomatique: les malades seront astreints à une sévère hygiène excluant tout facteur de surmenage cardiaque: fatigue, efforts, émotions, repas copieux, tabac, café, thé, alcool. Chez eux s'impose le repos physique et moral dans un climat tempéré, loin de tout

risque de contamination pulmonaire (surtout en cas de sténose pulmonaire qui prédispose à la tuberculose). A l'oppression habituelle on opposera les bromures, la valériane, les inhalations d'iodure d'éthyle, d'éther; à la toux, la codéine, la dionine, le narcycl, le drosera. Les crises d'asphyxie sont justiciables des inhalations d'oxygène, des piqûres d'huile camphrée et d'éther; les syncopes des piqûres de caféine et des tractions rythmées de la langue. Les palpitations seront calmées par les moyens usuels: bromures, bromhydrate de quinine, valérianate d'ammoniaque. Les réculsifs forts devront être proscrits, en raison de la vulnérabilité spéciale de la peau (Barié). Quand le myocarde fléchit, les cardiotoniques (digitale, strophantus), le régime lacté et les purgatifs trouvent leur indication. A ces divers agents, il faut associer ceux de la médication arsenicale, dans le but de relever la nutrition et de favoriser l'hyperglobulie, mode naturel de défense de l'organisme à l'égard de la malformation congénitale.

**Cyanure de potassium.** — **Caract. phys. et chim.** — Cristaux cubiques blancs, déliquescents, très solubles dans l'eau, moins dans l'alcool et la glycérine, très altérables à l'humidité, décomposés par les acides, l'iode, les sels de fer et de mercure.

**Effets physiol. et tox.** — Les mêmes que ceux du nitrile formique compliqués de ceux de l'alcali qui, dans les cas d'empoisonnement (mort à la dose de 5 à 10 centigr.), provoque des lésions intenses de gastro-entérite.

**Prop. et empl. thérap.** — Les mêmes que ceux de l'acide cyanhydrique, mais l'usage de ce produit (5 à 20 milligr.) est à déconseiller, en raison de sa toxicité.

**Cyanures (Autres).** — Voir LES BASES.

**Cynoglosse (Pilules de).** — Voir OPIUM.

**Cypridol.** — Solution d'iodure mercurique (bi-iodure) à 1 p. 100 dans une huile neutre aseptique. Employé en injections intra-musculaires à la dose de 20 centigr.